



## Message no 51 du Conseil communal au Conseil général

**Objet Prêt de 224 000 francs en faveur de Monte-pente de Corbetta SA destiné au remplacement des balanciers de la Cierne et de Corbetta et au remplacement partiel des enrouleurs de la Cierne – Approbation**

Le Conseil communal a l'honneur de soumettre au Conseil général, pour approbation, le Message no 51 concernant l'engagement d'un prêt de 224 000 francs, sans intérêts mais avec conditions, en faveur de Monte-pente de Corbetta SA, destiné au remplacement des balanciers de la Cierne et de Corbetta et au remplacement partiel des enrouleurs.

### Situation générale

Le Monte-Pente de Corbetta SA (ci-après « MPC ») exploite les remontées mécaniques aux Paccots. Selon la planification cantonale, ces remontées sont un équipement d'intérêt général et d'importance cantonale. Outre la population locale, sa clientèle comprend essentiellement deux segments qui se recoupent partiellement, à savoir les familles et les personnes domiciliées dans le canton de Vaud. Selon l'étude de novembre 2015 de l'Union Fribourgeoise du Tourisme, les retombées économiques que génère le MPC pour la région peuvent être estimées à 6,6 millions de francs (salaires imposés d'une cinquantaine d'employés, écoles de ski, location/vente de matériel de ski, clientèle pour la restauration et les commerces, fournitures techniques et services associés, etc.). Le chiffre d'affaires annuel moyen du MPC est d'environ 1 million de francs. Il s'agit du deuxième plus gros chiffre d'affaires hivernal de toutes les remontées mécaniques fribourgeoises.

Le conseil d'administration de la société, sa direction, son personnel technique employé à l'année, ainsi que sa comptable, ont été entièrement renouvelés en 2015 et 2016. Des mesures de gestion visant la réduction des coûts et l'augmentation de la productivité ont été prises. Le chiffre d'affaires par remontée est ainsi passé de 1 fr. 24 (moyenne 2007-2015) à 1 fr. 87 (saison 2016-2017) et atteint 2 fr. 12 (saison 2017-2018; chiffre provisoire, cf. page 7 du Rapport annuel 2016-2017 annexé).

### Exposé de la problématique

Le MPC est confronté à des problèmes d'entretien et de renouvellement de ses installations, celles-ci n'ayant plus fait l'objet d'investissements conséquents depuis longtemps. Certes, elles sont encore conformes aux exigences du CITT (Concordat intercantonal des téléphériques et des téléskis, soit l'autorité qui délivre les autorisations d'exploitation). Cependant, leur durée de vie est largement dépassée (certains éléments datant de la fin des années 50), ce qui engendre des pannes à répétition, voire des obligations de remplacement par le CITT (ainsi les enrouleurs à câbles, qui ne sont même plus tolérés). En raison de leur vétusté, certaines pièces de rechange ne sont plus disponibles. Cela engendre des coûts de maintenance excessifs. Mais surtout, il existe un risque important de panne grave susceptible de paralyser une installation pour le reste de la saison. Or, la fiabilité est un élément essentiel à la rentabilité du MPC, celui-ci pouvant réaliser jusqu'à 10% de son chiffre d'affaires annuel lors d'un week-end combinant neige et soleil. En outre, la fermeture du remonte-pente de Corbetta aurait une incidence fâcheuse sur l'accessibilité générale aux pistes. En effet, ce remonte-pente permet de décharger le parking de la caisse centrale, en offrant la possibilité d'accéder au domaine skiable depuis le centre des Paccots.

### Quête de solutions

Depuis 2015, le Conseil d'administration s'est donné notamment pour mission le retour à l'équilibre financier. Cet objectif a été atteint, s'agissant du fonctionnement. La saison 2016-2017 (la deuxième plus mauvaise depuis 10 ans en termes de remontées) a permis de réaliser un bénéfice avant intérêts, amortissements et impôts. Quant à la saison 2017-2018, elle a permis de réaliser un résultat positif net provisoire de 170 000 francs, lequel est entièrement voué à la maintenance. Ces résultats ont été possibles grâce aux efforts fournis, à savoir: gestions financière et opérationnelle strictes (p. ex.

introduction du SkiData, mise en concurrence systématique, optimisation des coûts), augmentation des tarifs, partenariats avec d'autres stations (p. ex. Magic Pass), amélioration des prestations à la clientèle (p. ex. label Q-Tourisme, damage, parking, Facebook, collaboration événementielle avec les partenaires locaux – OT, écoles de ski, commerces, Mouvement Touring Tracks) et la diversification des revenus (publicité, bar des neiges). Ces efforts seront poursuivis dans les années à venir (p. ex. introduction d'un parking payant, renforcement de la coopération avec les stations voisines, remplacement d'installations par d'autres plus polyvalentes (p. ex. un tapis, réintroduction d'une station intermédiaire à la Cierne). Ainsi, les finances du MPC seront structurellement saines.

Cependant, les finances du MPC ne lui permettent pas de procéder aux investissements lourds qui sont impérativement nécessaires. Après analyse minutieuse, ceux-ci sont estimés à 3,5 millions de francs. Afin de trouver des sources de financement, le MPC a approché aussi bien le Canton que les Communes du district. Au niveau cantonal, une demande d'aide extraordinaire a été déposée au Fonds d'équipement touristique (FET) en février 2018. Le FET a décidé de différer le traitement de cette demande jusqu'à l'automne 2018, soit le moment où sera connu le résultat de l'étude cantonale Préalpes 2030. Ce projet – auquel participe activement le MPC – doit déboucher sur la définition d'une stratégie globale, cohérente et réaliste pour assurer la compétitivité et la pérennité des stations du canton. En cas d'aboutissement, une société d'économie mixte verra le jour; elle sera propriétaire des installations financées de la sorte.

Au niveau du district de la Veveyse, un fonds touristique, appelé fonds régional pour la Veveyse, est en cours de constitution.

Le MPC recherche également des investisseurs privés. Cependant, tant que demeurent de nombreuses inconnues sur la société d'économie mixte (champ d'activité, structure de l'actionariat, mode de fonctionnement), un démarchage actif est prématuré. En l'état, aucun élément ne permet de penser que ces démarches n'aboutiront pas, au contraire. Ainsi, le Conseil d'administration postule que ces démarches devraient permettre aux travaux lourds de débiter au printemps-été 2019 et s'étendre sur trois, voire quatre ans.

### **Urgence et coûts des travaux**

Cependant, dans le cadre de la révision de ses installations, le MPC a constaté en mars 2018 que les balanciers de la Cierne et de Corbetta ne pouvaient plus remplir leur fonction sécuritaire. Il est ainsi exclu de les exploiter l'hiver prochain sans remplacement. Le coût de remplacement de ces éléments a été évalué à 79 230 francs pour Corbetta et à 105 640 francs pour la Cierne. En outre, sur ordre du CITT, le MPC doit remplacer les enrouleurs de la Cierne, car devenus non conformes. Leur coût, estimé à 2641 francs par pièce, impose de procéder à un remplacement partiel limitant l'investissement à 40 000 francs.

Ces investissements ne peuvent pas être financés par le MPC. En effet, le bénéfice projeté (soit env. 170 000 francs) est déjà lié à des dépenses prioritaires en termes de rendement, visant les installations indispensables « au cœur » de la station.

Le MPC a cherché d'autres sources de financement. Les biens-fonds étant tous mis en gage auprès de la BCF, seul cet établissement entrerait en considération pour un éventuel prêt. Cependant, il a refusé.

C'est la raison pour laquelle le MPC se tourne vers la Commune siège. Il est à préciser que les investissements projetés s'inscrivent toujours dans l'enveloppe prévue de 3,5 millions de francs. Il s'agit donc de réaliser cet automne des travaux dont on pensait qu'ils pourraient attendre 2019. L'entreprise concernée a d'ores et déjà annoncé qu'elle était en mesure de procéder aux travaux avant l'hiver, sous réserve de l'approbation du Conseil général relative à l'engagement du prêt de 224 000 francs et la procédure liée à dite décision.

### **Engagements de MPC envers la Commune**

L'octroi de la somme demandée prendra la forme d'un prêt sans intérêts conditionnellement remboursable. A titre de condition, le MPC s'engage à reverser 10% du bénéfice annuel net, pour autant que ce bénéfice excède le montant de 10 000 francs.

A titre de garantie, le MPC cédera la propriété des objets ainsi financés, celle-ci lui étant retransférée lors du remboursement. De la sorte, le MPC ne pourra pas céder ce matériel à un tiers et celui-ci ne pourra pas non plus être réalisé en cas d'exécution forcée.

Dans le cas d'un heureux dénouement qui verrait la constitution d'une société d'économie mixte, il serait tout à fait envisageable que ce prêt soit converti en actions.

Le Conseil communal, conscient de l'importance du bon fonctionnement des installations de Monte-pente de Corbetta SA en termes d'attractivité touristique et de retombées financières pour la commune, invite le Conseil général à l'autoriser à conclure ce prêt de 224 000 francs en faveur de Monte-pente de Corbetta SA, dont les conditions sont fixées dans le projet de contrat de prêt annexé.

### **Plan de financement**

Rubrique comptable 942.525.00

Prêt sans intérêts CHF 224'000.00

Financé par un emprunt bancaire, à charge du budget 2018 des investissements

### **Frais financiers du prêt dès 2019**

Intérêts passifs 2% de CHF 224'000.00 CHF 4'480.00

Total CHF 4'480.00

Le remboursement du prêt s'effectuera selon les conditions fixées dans le contrat.

### **Estimations des charges d'exploitation**

Il n'y a aucune influence sur les charges d'exploitation.

### **Conclusion**

**Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement d'un prêt de 224 000 francs en faveur de Monte-pente de Corbetta SA, destiné au remplacement des balanciers de la Cierne et de Corbetta et au remplacement partiel des enrouleurs de la Cierne.**

Châtel-St-Denis, juillet 2018

Le Conseil communal

Annexes:

- Projet d'arrêté
- 79<sup>e</sup> Rapport annuel 2016-2017 de Monte-pente de Corbetta SA
- Projet de contrat de prêt

## **LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS**

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11);
- le Message no 51 du Conseil communal, du 24 juillet 2018
- le Rapport de la Commission financière

ARRÊTE

### **Article premier**

Le Conseil communal est autorisé à conclure un prêt de 224 000 francs en faveur de Monte-pente de Corbetta SA, destiné au remplacement des balanciers de la Cierne et de Corbetta et au remplacement partiel des enrouleurs de la Cierne.

### **Article 2**

Ce prêt sera financé par un emprunt bancaire et remboursé selon les modalités fixées dans le contrat de prêt.

### **Article 3**

La présente décision est soumise à referendum conformément à l'art. 52 de la loi sur les communes et à l'art. 23 de son règlement d'exécution.

Châtel-St-Denis, le

### **AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS**

La Secrétaire

Le Président

Nathalie Defferrard Crausaz

Daniel Jamain

# MONTE-PENTE CORBETTA SA



79<sup>ÈME</sup> RAPPORT ANNUEL – 2016-2017

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration comporte quatre membres

<b>M. Fabien Morand</b>	Président
<b>M. Olivier Berthoud</b>	Vice-Président
<b>M. Eric Chatelain</b>	Membre
<b>M. Lionel Werlen</b>	Membre

## OPERATIONNEL

L'opérationnel est organisé de la façon suivante

<b>M. Fabrice Mauron</b>	Ingénieur service technique
<b>M. Guillaume Ruffieux</b>	Collaborateur technique
<b>Mme Carole Uldry</b>	Responsable administratif
<b>M. Fabrice Mauron</b>	Soutien ingénierie
<b>Caisses</b>	6 Personnes
<b>Dameurs</b>	3 Personnes
<b>Auxiliaires</b>	40 Personnes

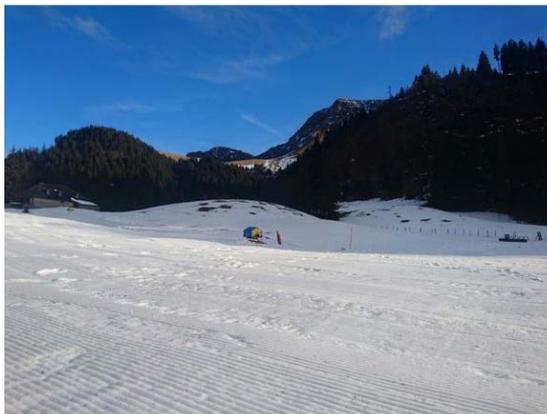
L'hiver 2016-2017 a atteint des records, mais pas forcément ceux que l'on espérait.

Ainsi, le mois de décembre a été le plus sec depuis que Météosuisse procède à des relevés. Malgré tout, avec le concours de l'Ecole Suisse de Ski, de la buvette du Vuipay et de l'Office du tourisme, il a été possible de permettre aux enfants de skier et à des cours de ski d'avoir lieu. Un télécorde a en effet été organisé à la Cuva sur la neige de novembre.

## **LA LIBERTÉ**

26.12.2016

### Les enfants pourront skier aux Paccots



# La neige est enfin là



# RAPPORT D'ACTIVITÉS

Nous ouvrons finalement le week-end du 14 janvier 2017.

Alors que les jours précédents, il nous fallait jongler avec doigté pour maintenir nos liquidités, nous réalisons en ce premier week-end un chiffre d'affaires supérieur à CHF 100'000.-.

Il va sans dire qu'une telle affluence a créé quelques problèmes sur les parkings. Ceux-ci seront résorbés le week-end suivant avec l'engagement d'une société privée.

Et cette affluence a aussi créé une queue aux caisses. Là encore, l'organisation d'une troisième caisse a permis d'augmenter le confort de la clientèle, et le nombre de passages.

Ont suivi quelques (rares) gros week-ends, mais il a ensuite fallu se résigner à des maigres relâches, des pannes, et à la météo.

La température franchit la barre des 20 degrés le 23 février déjà.

Afin de garantir des pistes encore praticables aussi longtemps que possible, nous avons dû faire des réserves de neige. Cela nous a permis de tenir quelques jours de plus.

Nous avons ainsi fermé les installations le 15 mars 2016, en ayant ouvert 54 jours.

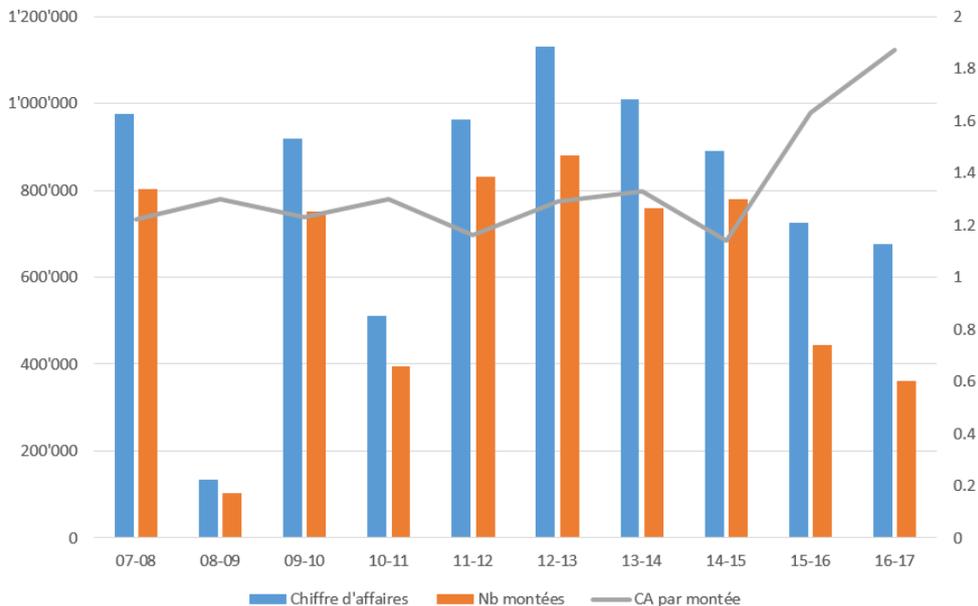
## Effort surhumain pour faire plaisir

LES PACCOTS SKI ALPIN



# RAPPORT D'ACTIVITÉS

## CA - montées - CA/montée



	07-08	08-09	09-10	10-11	11-12	12-13	13-14	14-15	15-16	16-17
CA (CHF)	976'000	134'000	919'000	512'000	962'000	1'130'000	1'010'000	890'000	724'000	676'000
Nb montées	803'000	103'000	750'000	394'000	830'000	879'000	758'000	780'000	444'000	361'645
Montée/CA (CHF)	1.22	1.3	1.23	1.3	1.16	1.29	1.33	1.14	1.63	1.87

- SkiData
- Augmentation des tarifs
- Prestations à la clientèle



## INSTALLATIONS ET SERVICE TECHNIQUE

Hormis les travaux d'entretien et de maintenance réguliers, la saison a été marquée par de multiples remplacements de câbles, causés par leur âge et leur état technique. C'est donc les installations de Borbuintze, de la Cagne et du Pralet qui ont reçu un nouveau câble.

Un pylône anti-retournement est venu compléter l'installation du Mini-Vérolly augmentant ainsi la sécurité de nos plus jeunes skieurs.

La société a également dû procéder au contrôle périodique des installations électriques. Quelque CHF 10'000.- ont été nécessaires pour effectuer les contrôles et remettre l'ensemble des installations aux normes.

L'installation du Pralet a subi coup sur coup deux arrêts de longue durée dus à une défaillance technique et un mauvais lâcher de cannes. Les deux pannes ont nécessité une immobilisation de 26 jours et des coûts de réparation à hauteur de 115'000.- pris en grande partie par notre assurance.

L'audit complet des installations a été réalisé par l'entreprise BACO. Les résultats n'ont fait que confirmer la position du conseil qui relate des installations en bout de vie, fatiguées et qui ne pourront perdurer encore longtemps, tant sur le point sécuritaire, technique, que financier. Cette vétusté alourdit évidemment nos charges.

## INSTALLATIONS ET SERVICE TECHNIQUE (2)

Les systèmes informatiques et téléphoniques de la société ont été entièrement revus avec la suppression par Swisscom des lignes téléphoniques analogiques. La société a pu mettre ainsi en place un nouveau concept de téléphonie VoicelP permettant aux clients d'atteindre plus facilement les réponses à leurs questions ou leurs interlocuteurs directs.

Ce changement de fournisseur (WiFx au lieu de Swisscom) permet également une économie annuelle de 2'000.- tout en augmentant la qualité des prestations.

La communication à l'interne du domaine a également été améliorée par la suppression des lignes téléphoniques aux stations de départ et par la desserte en radios numériques Motorola. L'information entre les différents collaborateurs est de meilleure qualité et transmise beaucoup plus rapidement.



## COMMUNICATION

Après l'obtention de la labellisation Q-Tourisme Niveau 1, obtenue l'an passé et qui a été renouvelée récemment, le Monte-Pente de Corbetta s'est aussi lancé sur les réseaux sociaux par l'ouverture d'une page Facebook.

L'objectif est de rapprocher la station de ses clients et de fournir un nouveau canal d'informations sur les activités de la station.

Ce canal permettra également à notre clientèle de nous laisser un avis nous permettant de consolider l'amélioration continue souhaitée par le CA mais également de poser des questions directement.

Dès 2018, notre site internet sera utilisé pour générer de nouvelles entrées financières grâce à son ouverture à des annonceurs.

<https://www.facebook.com/StationLesPaccots/>

**facebook**

**Station Les Paccots**  
@StationLesPaccots

**Accueil**  
Avis  
À propos  
Photos  
Publications  
Communauté  
[Créer une Page](#)

**Avis**  
5,0 ★★★★★ 2 avis  
Donnez votre avis

**Station de ski**  
5,0 ★★★★★

**Communauté** Tout afficher  
👍 148 personnes aiment ça  
👤 152 personnes suivent ce lieu

<https://www.facebook.com/StationLesPaccots/>

**facebook**

**Station Les Paccots**  
@StationLesPaccots

Accueil  
Avis  
À propos  
Photos  
Publications  
Communauté  
[Créer une Page](#)

J'aime Recommander ...

En savoir plus Message

**Avis**  
5,0 ★★★★★ 2 avis  
Donnez votre avis  
★★★★★

**Station de ski**  
5,0 ★★★★★

Communauté Tout afficher  
148 personnes aiment ça  
152 personnes suivent ce lieu

Installations	10
Nombre de montées 2016-2017	366'759
Jours d'ouvertures 2016-2017	54
Equivalent clients (1 <sup>er</sup> passage)	32'773
Ouverture de la station	14 janvier 2017
Fermeture de la station	15 mars 2016
Nombre heures damage	652
Litres diesel	16'165



## Bilan au 30 septembre 2017

<b>A C T I F</b>	30.09.2017	30.09.2016
	CHF	CHF
<b><u>ACTIF CIRCULANT</u></b>	<b><u>210'607.55</u></b>	<b><u>23'272.15</u></b>
<b>Trésorerie</b>	<b>171'102.65</b>	<b>3'157.74</b>
PostFinance	1'732.75	2'877.79
Banque Cantonale de Fribourg	169'369.90	279.95
<b>Autres créances à court terme</b>	<b>5'875.50</b>	<b>6'425.91</b>
TVA à récupérer	5'875.50	6'425.91
<b>Actifs de régularisation</b>	<b>33'629.40</b>	<b>13'688.50</b>
<b><u>ACTIF IMMOBILISE</u></b>	<b><u>1'387'774.52</u></b>	<b><u>1'420'837.00</u></b>
<b>Immobilisations financières</b>	<b>5'001.00</b>	<b>1.00</b>
Titres et parts sociales	5'001.00	1.00
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1'382'773.52</b>	<b>1'420'836.00</b>
Installations	109'000.00	109'000.00
Mobilier et équipement	1.00	1.00
Véhicules, machines	6'900.00	11'500.00
Billetterie	149'445.00	179'334.00
Infrastructure : parcs et pistes	25'000.00	33'000.00
Infrastructure : étude liaison Moléson - Les Paccots	1.00	1.00
Immeubles (bâtiments et terrains)	1'092'426.52	1'088'000.00
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b><u>1'598'382.07</u></b>	<b><u>1'444'109.15</u></b>

## Bilan au 30 septembre 2017

<b>PASSIF</b>	30.09.2017	30.09.2016
	CHF	CHF
<b><u>CAPITAUX ETRANGERS A COURT TERME</u></b>	<b><u>37'581.50</u></b>	<b><u>200'408.50</u></b>
<b>Dettes à court terme portant intérêt</b>	<b>0.00</b>	<b>160'663.20</b>
Banque Cantonale de Fribourg	0.00	160'663.20
<b>Autres dettes à court terme</b>	<b>10'481.50</b>	<b>4'625.30</b>
Salaires à payer	10'481.50	4'625.30
<b>Passifs de régularisation</b>	<b>27'100.00</b>	<b>35'120.00</b>
<b><u>CAPITAUX ETRANGERS A LONG TERME</u></b>	<b><u>1'236'945.00</u></b>	<b><u>834'334.00</u></b>
<b>Dettes à long terme portant intérêt</b>	<b>1'087'500.00</b>	<b>655'000.00</b>
Emprunt hypothécaire Banque Cantonale de Fribourg	887'500.00	655'000.00
ATF 2017-2022 Banque Cantonale de Fribourg	200'000.00	0.00
<b>Autres dettes à long terme</b>	<b>149'445.00</b>	<b>179'334.00</b>
Skidata Sion - location-vente pour l'investissement	149'445.00	179'334.00
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>	<b><u>323'855.57</u></b>	<b><u>409'366.65</u></b>
Capital-actions	500'000.00	500'000.00
Réserve légale issue du bénéfice	250'000.00	250'000.00
Résultat reporté	(340'633.35)	(314'885.37)
Résultat de l'exercice	(85'511.08)	(25'747.98)
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b><u>1'598'382.07</u></b>	<b><u>1'444'109.15</u></b>

# COMPTE DE RÉSULTAT 2016-2017

Compte de résultat 2016/2017  
période du 1er octobre 2016 au 30 septembre 2017

	2016/2017 CHF	2015/2016 CHF
Chiffre d'affaires résultant des ventes et des prestations de services	686'956.29	728'948.22
Charges de matériel, de marchandises et de prestations de tiers	0.00	0.00
<b>Marge brute</b>	<b>686'956.29</b>	<b>728'948.22</b>
Charges de personnel	(328'767.46)	(398'003.94)
Autres charges d'exploitation	(337'557.93)	(332'437.75)
<b>Résultat d'exploitation avant intérêts, impôts et amortissements (EBITDA)</b>	<b>20'630.90</b>	<b>(1'493.47)</b>
Amortissements	(85'481.80)	(93'730.55)
<b>Résultat d'exploitation avant intérêts et impôts (EBIT)</b>	<b>(64'850.90)</b>	<b>(95'224.02)</b>
(Charges) et produits financiers nets	(29'014.62)	(31'176.92)
<b>Résultat d'exploitation avant impôts</b>	<b>(93'865.52)</b>	<b>(126'400.94)</b>
(Charges) et produits hors exploitation nets	0.00	0.00
(Charges) et produits exceptionnels, uniques ou hors période nets	9'900.14	101'727.86
<b>Résultat annuel avant impôts</b>	<b>(83'965.38)</b>	<b>(24'673.08)</b>
Impôts	(1'545.70)	(1'074.90)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b><u>(85'511.08)</u></b>	<b><u>(25'747.98)</u></b>

# COMPTE DE RÉSULTAT 2016-2017

## Compte de résultat - détail des rubriques

	2016/2017	2015/2016
	CHF	CHF
<b>Chiffre d'affaires résultant des ventes et des prestations de services</b>	<b>686'956.29</b>	<b>728'948.22</b>
Recettes nettes ski-lifts	682'566.67	724'273.40
Recettes Service de secours	2'134.99	4'074.82
Produits occasionnels	2'254.63	600.00
<b>Charges de matériel, de marchandises et de prestations de tiers</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Charges de personnel</b>	<b>(328'767.46)</b>	<b>(398'003.94)</b>
Salaires bruts	(277'068.75)	(345'518.80)
Indemnités	0.00	11'941.00
Indemnités de déplacements	(9'018.00)	(12'884.50)
Charges sociales	(41'505.25)	(50'401.70)
Frais pour le personnel	(1'175.46)	(539.94)
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>(337'557.93)</b>	<b>(332'437.75)</b>
Locations ski-lift et diverses	(13'957.00)	(14'298.00)
Frais Service de secours	(4'319.15)	(4'400.00)
Entretien des pistes	(7'322.50)	(1'963.92)
Service de parc	(6'210.00)	0.00
Entretien des installations	(124'435.90)	(44'942.87)
La Mobilière - indemnités sinistres entr.installations	84'665.00	0.00
Frais et cartes billetterie Skidata	(30'717.24)	(33'937.86)
Sponsoring cartes billetterie Skidata	0.00	9'259.25
Leasing dameuse de pistes	(69'020.10)	(67'580.10)
Frais de véhicules	(71'873.00)	(49'408.32)
Assurances et taxes	(31'188.60)	(36'661.60)
Frais immobiliers	(6'730.23)	(8'118.38)
Energies	(29'790.37)	(35'102.63)
Frais administratifs, bureautiques et informatiques	(6'819.73)	(12'643.76)
Dons, cotisations et publicité	(6'685.02)	(15'906.31)
Frais généraux divers	(13'154.09)	(16'733.25)
<b>Amortissements</b>	<b>(85'481.80)</b>	<b>(93'730.55)</b>
Installations	(34'373.54)	(34'707.22)
Véhicules, machines	(4'600.00)	(7'611.11)
Billetterie	(29'889.00)	(29'890.00)
Infrastructure : parcs et pistes	(16'619.26)	(21'522.22)

## Compte de résultat - détail des rubriques

	2016/2017	2015/2016
	CHF	CHF
(Charges) et produits financiers nets	(29'014.62)	(31'176.92)
<u>(Charges)</u>	<u>(29'014.62)</u>	<u>(31'176.92)</u>
Intérêts, frais bancaires et cartes de crédit	(5'661.87)	(10'848.82)
Intérêts hypothécaires	(23'352.75)	(20'328.10)
<u>Produits</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>
(Charges) et produits hors exploitation nets	0.00	0.00
<u>(Charges)</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>
<u>Produits</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>
(Charges) et produits exceptionnels, uniques ou hors période nets	9'900.14	101'727.86
<u>(Charges)</u>	<u>0.00</u>	<u>(6'481.48)</u>
Charges extraordinaires	0.00	(6'481.48)
<u>Produits</u>	<u>9'900.14</u>	<u>108'209.34</u>
Produits extraordinaires	9'900.14	0.00
Indemnités divers sinistres + participation aux excédents	0.00	108'209.34

# EMPLOI DU RÉSULTAT AU BILAN

## Proposition relative à l'emploi du résultat au bilan

	30.09.2017	30.09.2016
	CHF	CHF
Résultat disponible	(426'144.43)	(340'633.35)
Résultat reporté	(340'633.35)	(314'885.37)
Résultat de l'exercice	(85'511.08)	(25'747.98)
Emploi du résultat	0.00	0.00
Dividende	0.00	0.00
Attribution à la réserve légale	0.00	0.00
<u>Report à compte nouveau</u>	<u>(426'144.43)</u>	<u>(340'633.35)</u>



## RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

sur le contrôle restreint à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de  
**MONTE-PENTE DE CORBETTA S.A.**

Châtel-St-Denis

---

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de votre société pour l'exercice arrêté au 30 septembre 2017.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil d'administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme Suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition concernant l'emploi du résultat ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

---

Lausanne, le 19 octobre 2017  
LP/lj/8

HERVEST FIDUCIAIRE S.A.

  
L. PRALONG  
(expert-réviseur agréé)  
(réviseur responsable)

  
F. BONVIN  
(expert-réviseur agréé)

Annexes :

- Comptes annuels 2016/2017

1. Approbation du rapport de gestion
2. Approbation des comptes
3. Décharge au conseil d'administration
4. Décharge à l'organe de révision
5. Réélection de l'organe de révision
6. Réélection de MM. Morand et Berthoud

Le coupon n° 79 donne droit, à sa présentation aux caisses de la société, à une réduction unique de CHF 10.- sur un titre de transport à faire valoir sur les installations de la société durant la saison 2017-2018. Cet avoir n'est ni convertible en espèces ni remboursable.

# Un nouveau tremplin pour Monte Pente de Corbetta?



## STRATÉGIE 2017-2020

Le conseil d'administration veut, lors des prochaines saisons, continuer son travail et prioriser ses actions pour la mise en place de la stratégie suivante :

- ✓ - Retour à l'équilibre financier
- - Remise à niveau des installations
- ✓ - Mise en place de règles de gestion financière et opérationnelle strictes
- ✓ - Développement de partenariat avec les stations voisines afin d'améliorer l'offre commerciale



[www.station-les-paccots.ch](http://www.station-les-paccots.ch)

<https://www.facebook.com/StationLesPaccots/>



# Contrat de Prêt

Le présent contrat est conclu entre la **Commune de Châtel St-Denis**, ci-après le Prêteur, et le **Monte-Pente de Corbetta SA**, ci-après l'Emprunteur.

## Considérant

Que l'Emprunteur a demandé au Prêteur de lui accorder un Prêt de CHF 224'000.- sans intérêts;  
Que le Prêteur est disposé à accorder le Prêt à l'Emprunteur aux termes et conditions du présent contrat.

Il est convenu ce qui suit:

## Article 1 Prêt

1.1 Le Prêteur s'engage à accorder à l'Emprunteur un Prêt d'un montant total en capital de CHF 224'000.-, ci-après le Prêt, et l'Emprunteur s'engage à rembourser le Prêt en capital au Prêteur, conformément aux termes et conditions du présent contrat.

1.2 Le Prêteur versera le montant total du Prêt dans les 10 jours qui suivent l'approbation du présent contrat par le Conseil général si cette décision n'est pas sujette à referendum. Si cette décision est sujette à referendum mais qu'aucun referendum n'est déposé, le Prêteur versera le montant total du Prêt dans les 5 jours qui suivent l'échéance du délai référendaire. En cas de referendum et si celui-ci est rejeté, le Prêteur versera le montant total du Prêt dans les 10 jours qui suivent la décision de rejet. En cas d'acceptation du referendum, le présent contrat est caduc, sans responsabilité aucune de la part du Prêteur.

1.3 L'Emprunteur utilisera le Prêt dans le but exposé dans le Message no 51/2018. Le Prêteur n'encourra aucune responsabilité quant à l'utilisation du Prêt par l'Emprunteur.

1.4 Le Prêt ne portera aucun intérêt.

## Article 2 Remboursement à l'échéance

Le Prêt est remboursable à hauteur de 10% du bénéfice net éventuel, pour autant que ledit bénéfice excède la somme de CHF 10'000.-, la première fois suite à l'exercice 2018-2019. Le remboursement doit être effectué dans les 30 jours qui suivent la décision de l'Assemblée générale approuvant les comptes annuels.

## Article 3 Remboursement anticipé volontaire

L'Emprunteur a la faculté de rembourser le Prêt de manière anticipée, en tout temps, cela sans devoir payer de pénalités ou d'indemnité, moyennant un préavis de 30 jours adressé au Prêteur. Ce préavis devra indiquer le montant et la date du remboursement anticipé auquel l'Emprunteur entend procéder. Il sera irrévocable et obligera l'Emprunteur à effectuer le remboursement anticipé à la date indiquée.

## **Article 4 Sûretés**

4.1 Afin de garantir le paiement de l'ensemble des montants dus au titre du présent contrat, l'Emprunteur s'engage à constituer en faveur du Prêteur les sûretés suivantes:

- Cession de la propriété des balanciers des remontées de Corbetta et de la Cierne;
- Cession de la propriété des enrouleurs achetés au moyen du Prêt.

4.2 Ces cessions seront effectives dès que les travaux seront réalisés, sans qu'un contrat supplémentaire ne soit nécessaire.

4.3 La propriété de ces objets sera transférée à l'Emprunteur lorsque le Prêt aura été entièrement remboursé.

4.4 L'Emprunteur s'engage à entretenir ces objets comme les siens propres. Il s'engage en outre à ne pas les céder à quiconque, ni à les mettre en gage d'une quelconque manière.

## **Article 5 Déclarations et garanties de l'Emprunteur**

L'Emprunteur déclare garantir au Prêteur ce qui suit:

- a) L'Emprunteur est une personne morale dûment constituée et qui existe valablement selon le droit suisse;
- b) L'Emprunteur a la capacité et les pouvoirs nécessaires pour conclure le présent contrat, exécuter les obligations qui sont stipulées à sa charge, ainsi que pour constituer les sûretés;
- c) La conclusion et l'exécution du présent contrat, ainsi que la constitution des sûretés, ont été valablement approuvés par les organes sociaux compétents de l'Emprunteur;
- d) L'Emprunteur n'est pas en situation d'insolvabilité il ne fait l'objet d'aucune procédure d'exécution forcée, en particulier d'une procédure de faillite, saisie, réalisation.

## **Article 6 Cas de défaut - exigibilité anticipée**

6.1 Chacun des événements suivants constitue un cas de défaut, qu'il soit imputable ou non à une faute de l'Emprunteur:

- a) L'Emprunteur ne respecte pas l'une des obligations lui incombant au titre du présent contrat, en particulier les obligations découlant de l'article 4, à moins que le manquement en cause ne soit réparé à la satisfaction du Prêteur dans les 90 jours à compter de la date à laquelle le Prêteur aura adressé à l'Emprunteur une notification faisant état du manquement; ou
- b) L'une ou l'autre des déclarations et garanties formulées par l'Emprunteur à l'article 5 du présent contrat s'avère inexacte; ou
- c) L'Emprunteur devient insolvable, ou fait l'objet d'une procédure d'exécution forcée, en particulier d'une procédure de faillite, saisie, réalisation de gage.

6.2 À tout moment dès la survenance d'un cas de défaut, le Prêteur a le droit, mais pas l'obligation, sans préjudice des autres droits qu'il pourrait avoir en vertu de la loi ou du présent contrat:

- a) De résilier le présent contrat avec effet immédiat et/ou
- b) D'exiger le remboursement immédiat de la totalité du Prêt.

6.3 Le Prêteur devra exercer les droits qui précèdent par une notification adressée à l'Emprunteur. Toutefois, si l'Emprunteur est déclaré en faillite ou entre en liquidation pour toute autre raison, le présent contrat sera automatiquement résilié avec effet immédiat et tous les montants dus au titre du présent contrat deviendront immédiatement exigibles, sans qu'aucune notification ou autre formalité préalable de la part du Prêteur ne soit nécessaire.

6.4 Dès qu'il aura connaissance qu'un cas de défaut est survenu ou pourrait survenir, l'Emprunteur devra en informer immédiatement le Prêteur, mais le non-respect de cette obligation n'affectera pas les droits que le présent contrat ou la loi confère au Prêteur.

## **Article 7 Divers**

7.1 **Cession.** Aucune des parties ne pourra transférer le présent contrat, ou céder tout ou partie de ses droits ou faire reprendre tout ou partie de ses obligations en découlant, sans l'accord préalable écrit de l'autre partie. Tout transfert, cession ou reprise effectué sans un tel accord sera nul.

7.2 **Communication.** Toute notification ou autre communication en rapport avec le présent contrat devra revêtir la forme écrite et être envoyé à l'autre Partie par courrier recommandé.

7.3 **Modification.** Le présent contrat ne pourra être modifié si ce n'est par un accord écrit valablement signé par les Parties.

7.4 **Droit applicable.** Le présent contrat est soumis exclusivement au droit suisse.

7.5 **For judiciaire.** A titre de clause d'élection de for, Châtel-St-Denis est désigné.

Fait en deux exemplaires, à Châtel-St-Denis.

Pour la Commune de Châtel-St-Denis:

Pour le Monte-Pente de Corbetta SA:

Lieu: \_\_\_\_\_

Lieu: \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_

Signatures:

Signatures: